**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



*L’information ci-jointe constitue de l’information réglementée au sens de l’Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d’instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. L’information ci-jointe constitue de l’information privilégiée.*

**Telenet débute un programme de rachat d’actions pour un montant de €300 millions**

Bruxelles, le 25 juin 2018 – Telenet Group Holding NV (« Telenet » ou la « Société ») (Euronext Brussels : TNET) annonce qu’elle débutera aujourd’hui un programme de rachat d’actions pour un montant de €300 millions (le « Programme de Rachat d’Actions 2018bis »). Ce programme remplace le Programme de Rachat d’Actions 2018, qui avait commencé le 13 février 2018, et par lequel 526.637 actions ont été rachetées pour un montant total de €28,9 million. En vertu du Programme de Rachat d’Actions 2018bis, Telenet peut racheter à tout moment jusqu’à 7,5 millions d’actions pour un montant maximum de €300 millions jusqu’au 28 juin 2019.[[1]](#footnote-2) Telenet réglera ce programme par le biais de ses soldes de trésorerie existants et futurs ainsi que des liquidités disponibles non-utilisées dans le cadre de sa facilité d’emprunt renouvelable (*revolving credit facility*).

La Société reste en bonne voie pour réaliser ses prévisions pour l’année 2018, telles que présentées en février de cette année. De plus, Telenet confirme que son levier financier sera maintenu à un ratio de dette nette totale sur EBITDA consolidé annualisé de 3,5x à 4,5x (*Net Total Debt to Consolidated Annualized EBITDA*) (*net total leverage*). Par rapport au levier financier total net de 4,0x à la fin mars 2018, le conseil d’administration reconnaît le profil de désendettement potentiel de Telenet à moyen terme et, par conséquent, Telenet communiquera sur d’autres formes de rémunération des actionnaires au deuxième semestre 2018.

Telenet organisera un *Capital Markets Day* en Q4 2018, axée sur les facteurs stratégiques de création de valeur et les perspectives financières à moyen terme et sur la répartition du capital pour la croissance et le rendement des actionnaires.

Le Programme de Rachat d’Actions 2018bis sera effectué conformément aux termes et conditions approuvés lors de l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 30 avril 2014. Les actions achetées serviront premièrement à couvrir les obligations de Telenet envers ses employés découlant des plans d’options, et le surplus au-delà des 3,7 millions d’actions rachetées sera annulé. Le programme sera mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur et conformément aux règlementations applicables aux rachats d’actions. À cette fin, un intermédiaire financier indépendant rachètera les actions sur la base d’un mandat discrétionnaire. Le calendrier précis du rachat d’actions dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, y compris les conditions du marché. Au cours du programme de rachat, la Société publiera régulièrement des communiqués de presse avec des mises à jour sur les progrès réalisés (le cas échéant), tel que requis par la loi. Ces informations seront également disponibles sur les pages « Relations investisseurs » de notre site internet ([investors.telenet.be](http://www.investors.telenet.be)) dans la section « Actionnaires ».

**Contacts**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Investor Relations: | Rob Goyens | [rob.goyens@telenetgroup.be](mailto:rob.goyens@telenetgroup.be) | +32 15 333 054 |
|  | Bart Boone | bart.boone@telenetgroup.be | +32 15 333 699 |
|  | Dennis Dendas | [dennis.dendas@telenetgroup.be](mailto:dennis.dendas@telenetgroup.be) | +32 15 332 142 |
| Press & Media: | Stefan Coenjaerts | [stefan.coenjaerts@telenetgroup.be](mailto:stefan.coenjaerts@telenetgroup.be) | +32 15 335 006 |
| Legal: | Bart van Sprundel | [bart.van.sprundel@telenetgroup.be](mailto:bart.van.sprundel@telenetgroup.be) | +32 15 333 495 |

***À propos de Telenet –*** *En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l’entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l’échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d’hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d’informations, visitez* [*www.telenet.be*](https://www2.telenet.be/fr/corporate/home/)*. 57 % des actions de Telenet sont détenues par Liberty Global, le plus grand leader mondial de la TV et le plus grand fournisseur d’Internet haut-débit, qui investit, innove et mobilise des personnes dans plus de 12 pays en Europe afin de tirer le meilleur parti de la révolution numérique.*

***Informations complémentaires –*** *Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web* [*www.telenet.be*](https://www2.telenet.be/fr/)*. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le Rapport Annuel Consolidé 2017 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et des présentations liées aux résultats financiers de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2018 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (*[*http://investors.telenet.be*](http://fr.investors.telenet.be/)*).*

**Ce document a été publié le 25 juin 2018 à 7h30 CET**

1. Pour la période du 30 avril 2019 au 28 juin 2019, sous réserve du renouvellement de l’autorisation de rachat d'actions par l’assemblée générale des actionnaires. [↑](#footnote-ref-2)